



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 16° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR ET DES CABINETS MINISTÉRIELS

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : avril-mai-juin 2018

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Secrétariat du Conseil du trésor	55 497,87 \$
Personnel du cabinet du ministre Pierre Arcand	17 363,04 \$
Personnel du cabinet du ministre Robert Poëti	14 522,08 \$
Total ¹	87 382,99 \$

¹ Le montant inclut les allocations de séjour et les dépenses associées aux gardes du corps-chauffeurs du ministre.